PROCÉDURE DE GESTION DES AGRÉMENTS EPS / EAC À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

EPS			EAC
INTERVENANT EXTÉRIEUR RÉMUNÉRÉ – 1ERE DEMANDE	**INTERVENANT EXTÉRIEUR RÉMUNÉRÉ – RENOUVELLEMENT**	**INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE (1ERE DEMANDE ET RENOUVELLEMENT)**	**INTERVENANT EXTÉRIEUR (INDÉPENDANT / EMPLOYÉ / BÉNÉVOLE)**

RASSEMBLEMENT DES DEMANDES D'AGRÉMENTS DES STAGIAIRES (CYCLO / NATATION / PATINAGE SUR GLACE) PAR LE CPC

ENVOI DU DOSSIER À LA DE3

INSTRUCTION DES DOSSIERS (CONTRÔLES DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DU FIJAIS)

ORGANISATION DU STAGE IEB (CYCLO : NATATION / PATINAGE SUR GLACE) PAR LE CPC

DOSSIER COMPLET :
ÉLABORATION DU COURRIER D'AGRÉMENT SIGNÉ PAR L'IA DASEN

ENVOI DE L'ORIGINAL AU DEMANDEUR ET DE LA COPIE À L'IEN*

DOSSIER INCOMPLET (PIÈCE(S) MANQUANTE(S), NON-SIGNÉ…) :
RELANCE AUPRÈS DU DEMANDEUR

RETOUR DE PIÈCE(S) MANQUANTE(S)

ÉLABORATION DU COURRIER D'AGRÉMENT SIGNE PAR L'IA DASEN

ENVOI DE L'ORIGINAL AU DEMANDEUR ET DE LA COPIE A L'IEN*

TOUTE INSCRIPTION AU FIAJIS FERA L'OBJET D'UN REFUS D'AGRÉMENT

À L'EXCEPTION DES IEB QUI SERONT NOTIFIÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CPC